



Spécial : « Elections municipales 2008 »

Editorial

L' & ne pouvait manquer le grand rendez-vous du printemps 2008 : les élections municipales, et cantonales¹. Aussi, avons-nous choisi de vous proposer un numéro spécial conçu autour de deux parties.

Dans la première partie, vous trouverez des informations sur l'organisation des élections municipales, mais aussi sur le rôle et la fonction du maire et des conseillers municipaux.

La seconde partie présente sous forme de tableau les réponses des différentes listes publiquement déclarées à un questionnaire préparé par l' & ; il reprend les thématiques abordées dans ses précédents numéros. Par souci de transparence, nous avons demandé aux candidats de nous fournir des réponses écrites et nous les reproduisons telles quelles. Nous les remercions sincèrement pour leur collaboration.

Tous aux urnes le 9 mars !

¹ On en parle peu, mais nous éirons lors du même scrutin le conseiller général chargé de représenter notre canton, celui de Méze (mode de scrutin de type « élection présidentielle »).

Electeurs, attention !

Pour les municipales, les modalités de vote diffèrent d'une commune à l'autre en fonction du nombre d'habitants. Montbazin compte environ 2500 habitants (recensement de 1999), la législation qui s'applique est donc celle des communes de moins de 3500 habitants.

Ce qui signifie que :

- **19 conseillers** doivent être élus à Montbazin. Les candidats présentent des listes mais **ces listes peuvent être incomplètes**, et même ne comporter qu'un seul nom.
- Vous votez pour une liste de candidats mais **le panachage est légal**, c'est-à-dire qu'il vous est permis d'**établir votre propre liste** : vous pouvez modifier le(s) bulletin(s) de vote fourni(s).

Pensez à
vous munir
d'un stylo !

En résumé vous pouvez :

- **Rayer** un ou plusieurs noms sur une liste
- **Ajouter** les noms de candidats d'autres listes
- **Ajouter** les noms de personnes non candidates (mais inscrites sur les listes électorales de Montbazin).

Si vous voulez composer votre propre liste :

- Votre vote sera valable si votre bulletin comporte au moins un nom.
- **Si vous mettez dans votre enveloppe un seul bulletin**, il peut comporter plus de 19 noms, seuls les 19 premiers cités seront pris en compte.
- **Si vous mettez dans votre enveloppe les bulletins fournis par plusieurs listes**, il faut veiller à rayer assez de noms pour que le total n'excède pas 19, sinon votre vote sera considéré comme nul.



I - Comment Voter ?

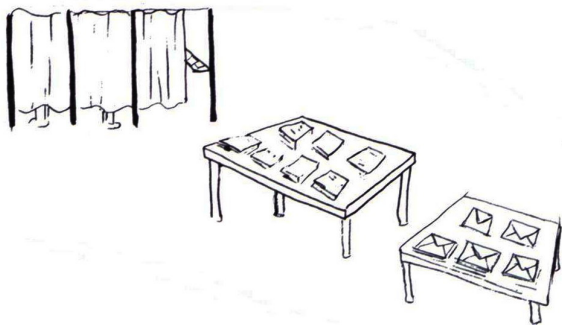
1. Elections mode d'emploi

Les résultats du scrutin

Les voix sont décomptées par candidat, et non par liste.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats qui ont réuni la **majorité absolue** (+de 50%) des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au moins au quart de celui des électeurs inscrits.

Sont élus au deuxième tour de scrutin, les candidats qui ont obtenu une **majorité relative**, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.



L'élection du maire²

Dans les jours qui suivent les élections municipales, les conseillers municipaux nouvellement élus **vont élire parmi eux, à bulletin secret, le maire** : si un conseiller obtient au moins 50% des voix au premier ou au 2^d tour, il est élu maire. Sinon un 3^e tour est organisé où sera élu le candidat qui remportera le plus grand nombre de suffrages (même s'il n'obtient pas 50% des voix). En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les adjoints sont élus suivant les mêmes règles que le maire. Leur nombre ne doit pas dépasser 30% de l'effectif du conseil.

2. Quelques définitions.

Une **COMMUNE** est une petite portion bien délimitée du territoire français. La France est découpée en un peu plus de 36 000 communes.

La **MUNICIPALITE** est formée du maire et de ses adjoints, élus par les conseillers municipaux. Le maire dirige la municipalité. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront chargés de «suivre» un domaine particulier des affaires de la commune : adjoint à l'urbanisme, adjoint au tourisme...

3. Les fonctions du maire et du conseil municipal.

a) Les fonctions du maire

Le maire est le personnage central de la commune dont il influence la gestion et le développement. La durée de son mandat est la même que celui du conseil municipal (6 ans). Il est rééligible. Le maire peut être remplacé en cas de démission, de décès ou de révocation sans nouvelles élections municipales. Ses activités sont bénévoles, même s'il perçoit une indemnité dont le montant varie selon l'importance de la commune (environ 1000 € /mois pour la taille de notre commune).

Le maire a, en quelque sorte, une « double casquette » : il est à la fois représentant de l'Etat et agent de la commune.

- **En tant qu'agent ou représentant de l'Etat :**

- **Sous l'autorité du préfet, il remplit des fonctions administratives** (publication et exécution des lois et règlements, organisation des élections ...), il veille à la bonne application des lois scolaires, peut participer aux réunions des conseils des établissements scolaires. Il est responsable des opérations de recensement général. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale de sa commune.

- **Sous l'autorité du procureur de la République** et comme ses adjoints, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

- **En tant qu'agent de la commune :**

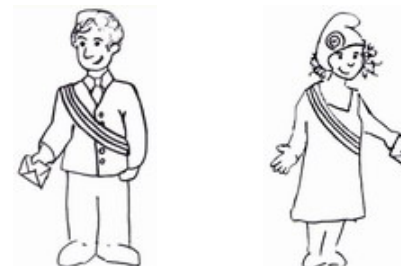
- **Il préside le Conseil municipal**, décide de son ordre du jour et prépare ses travaux.

- **Il est le chef de l'administration communale**, le supérieur hiérarchique des agents de la commune.

- **Il est chargé d'assurer bon ordre, sécurité, tranquillité et salubrité publics** et de prendre pour cela des arrêtés. Agents de police et gardes champêtres nommés par le maire doivent être agréés par le procureur de la République. Ils peuvent être révoqués par le maire.

En matière d'urbanisme, il délivre au nom de la commune les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

En tant qu'agent exécutif du Conseil municipal, il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal.



b) Le rôle du Conseil municipal :

Le Conseil municipal est le « parlement » de la commune. Le maire doit le réunir au moins une fois par trimestre. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil est convoqué selon des règles strictes et il faut qu'un nombre minimum de conseillers soit présent pour qu'une délibération soit adoptée. Les séances du Conseil municipal sont publiques et n'importe quel citoyen peut contester une délibération du conseil.

Pour consulter directement le Code Electoral et le Code général des Collectivités territoriales :
<http://www.legifrance.gouv.fr>

² Pour une meilleure lecture, le « masculin neutre » sera conservé pour la suite de ce document.

En résumé :

Les domaines de compétence d'une municipalité.

Qu'elles soient liées à sa fonction de représentant de l'Etat ou à sa fonction d'agent de la commune, les compétences du maire assisté du conseil municipal sont multiples et variées. Outre les fonctions d'état civil et les fonctions électorales, la mairie est compétente dans les domaines de :

- **l'urbanisme** : les communes élaborent et approuvent les plans locaux d'urbanisme (qui ont remplacé en 2000 les plans d'occupation des sols), ce qui permet au maire de délivrer les permis de construire.
- **l'assainissement** : compétence transférée à la CCNBT.
- **l'action économique** : compétence transférée à la CCNBT.
- **l'enseignement** : la commune assure la construction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires dont personnel attaché aux écoles (ATSEM, garderie, cantine).
- **l'action sociale** : gestion des garderies, crèches, foyers de personnes âgées ; la commune a une action complémentaire de celle du département avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), qui notamment analysent les besoins sociaux de la population et interviennent dans les demandes d'aides.
- **la santé** : activités en matière de vaccination, de lutte contre certaines maladies.
- **la culture et le sport** : équipements sportifs de proximité (gymnases, stades...), locaux dédiés à la vie associative et culturelle, subventions aux associations...
- **la protection de l'ordre public** grâce aux pouvoirs de police du maire.
- **l'entretien de la voirie communale.**



4. Le maire, ambassadeur(drice) de la commune

Le rôle du maire est également de représenter la municipalité auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs (organismes publics, ...) qui peuvent influencer sur le sort de la commune.

Ces interlocuteurs sont notamment la CCNBT et la SMBT.



La CCNBT, Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau

Elle regroupe 6 communes. Voici ses missions :

- ✓ **Aménagement de l'espace**
- ✓ **Actions de développement économique d'intérêt communautaire dont notamment :**
 - Réhabilitation, gestion et création de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire,
 - Archéologie et conservation du patrimoine.
- ✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement :**
 - Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers, assimilés et divers.
 - Entretien et propreté de la voirie, débroussaillage des chemins communaux.
 - Entretien des ruisseaux et des rivières, protection du bassin versant.
 - Travaux et traitement des eaux usées. Réalisations d'infrastructures nouvelles (ex : création ou extension de station d'épuration).
 - Création, aménagement et entretien des espaces verts communautaires.
- ✓ **Politique du logement**

Le SMBT, Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Il a été créé le 14 janvier 2005 pour constituer une «structure de gestion» compétente à l'échelle du Bassin de Thau.

Sa mission consiste à coordonner les programmes d'action qui concernent l'ensemble du territoire de Thau ; à élaborer les documents de planification qui guideront les stratégies de développement pour les 20 prochaines années ; à collecter et à traiter les sous-produits de la conchyliculture.

Le SMBT conduit en particulier :

- le Contrat Qualité de la lagune de Thau (programme d'action multi partenarial qui concerne l'ensemble du bassin versant de Thau) ;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de Thau ;
- le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de Thau.



Le SCOT est un document réglementaire qui devra être approuvé par les communes du SMBT dont Montbazin. Par la suite, le document d'urbanisme (POS/PLU) devra se mettre en conformité avec le SCOT.

Exemple : la création de la ZAE la Reille (voir n°1 de l'Esperluette).

Le partage des compétences entre la CCNBT et la commune est le suivant :

La compétence « économie » appartient à la CCNBT. C'est elle qui crée et gèrera la zone d'activité. C'est uniquement la CCNBT qui bénéficiera de la taxe professionnelle payée par les entreprises.

La compétence « urbanisme » appartient à la commune. C'est elle qui peut ou pas autoriser voire réglementer la constructibilité sur le secteur de la ZAE. La commune bénéficiera de la taxe foncière payée par les entreprises.

Pour plus d'info :
CCNBT : www.ccnbt.fr
SMBT : www.smbt.fr

II - Pour qui voter ?

L' & prie ses lecteurs d'excuser la lecture inconfortable de ce numéro : nous sommes heureux que tous les candidats pour l'instant déclarés aient souhaité répondre à notre questionnaire mais certains ont éprouvé quelque difficulté à nous livrer les réponses courtes que nous avons expressément demandées. Impossible de censurer ces longues réponses, nous avons donc dû réduire certaines tailles de typo. L' & ne pouvait malheureusement offrir davantage de pages aux 1100 boîtes aux lettres de notre village. Nous vous souhaitons néanmoins une bonne et enrichissante lecture.

& URBANISME &

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|---|--|---|
| <i>&. Un des derniers pouvoirs des élus municipaux est l'urbanisme : comment imaginez-vous Montbazin demain ?</i> | | | |
| Si l'on prend en compte que les règles d'urbanisme et d'architecture sont de plus en plus encadrées par les Bâtiments de France et les différents organismes d'État et que les compétences économiques appartiennent aux communautés de communes, notamment dans la mise en place et la gestion des zones commerciales, artisanales ou industrielles, la marge de manœuvre et le pouvoir des élus municipaux restent malgré tout assez restreints en matière d'urbanisme. | Un village convivial au développement équilibré qui concilie tradition et modernité. | Ubuesque ! Un village dortoir. Si l'on se réfère à la façon dont cette question capitale a été traitée pendant douze ans par la municipalité sectaire et politisée sortante. Et dernièrement avec les 8 variantes de la déviation. Il faut une autre perspective, comme on dit en matière d'architecture et d'environnement. L'architecture fait les moeurs, on voit les problèmes que les cités engendrent. Un Maire doit avoir de nombreuses compétences, un sourire satisfait ne suffit pas pour construire le renouveau du village dans lequel tout est à faire. Il y a pour le moins pendant douze ans comme un manque d'envergure. | Le caractère rural du village doit être préservé malgré une localisation géographique située sur un territoire en forte expansion. Nous estimons que l'accroissement démographique de Montbazin à tout prix n'est pas un objectif raisonnable. Nous désirons plutôt un développement équilibré notamment entre les zones d'urbanisation et celles dédiées au développement économique qui bien évidemment sont source d'emploi. Pour cela, nous réviserons au plus vite le plan local d'urbanisme (PLU) en concertation avec la population. |
| <i>&. Quel type d'habitat souhaitez-vous se voir développer (collectif, individuel, vertical, horizontal...) et sur quelles zones ?</i> | | | |
| Concrètement, nous pensons que la priorité pour notre commune sera de mettre à plat l'ensemble des réserves foncières dont nous disposons et celles pouvant être utilisées pour des projets d'urbanisme avant de promettre quoi que ce soit. Tant pour les logements individuels que pour les logements collectifs. | Nouvelle Energie est soucieuse de répondre aux nouvelles demandes de logement tout en préservant l'environnement de Montbazin et en économisant son espace foncier. | J'ai dirigé un cabinet d'architecture pendant quelques années. Il faut étudier le projet, différents types d'habitats peuvent cohabiter, c'est une question de distances, de volumes, de pourcentage.... Si nous sommes élus nous ferons un projet qui permet la cohabitation de l'ancien et du moderne, en concertation avec la population. | Pour une meilleure maîtrise publique foncière, nous proposons : •L'intervention de l'Etablissement Public Foncier Régional pour acheter des terrains. Prévoir les besoins futurs en équipements publics, les définir, les localiser et faire les réservations foncières nécessaires. Un recours plus fréquent au droit de préemption. Vision globale, sauvegarde des possibilités de développement économique, mixité sociale et urbanistique (nous ne devons rien nous interdire dans le cadre des textes en vigueur), concertation avec les habitants sont les axes majeurs de notre politique d'urbanisme. |
| <i>&. Comment intégrez-vous le logement social dans ce projet ?</i> | | | |
| De la même manière que pour les règles d'urbanisme, avant de proposer des projets la priorité sera d'établir les besoins du village et les espaces disponibles pour réaliser un programme de logements sociaux. | Pour Nouvelle Energie, le logement social est une priorité afin rendre le logement accessible à ceux qui souhaitent continuer à vivre à Montbazin. | En harmonie. | Sur le moyen et le long terme, nous promovons une politique du logement pour tous dans le but de rendre le village accessible à toutes et à tous sans nuire à la beauté du lieu. Notre projet d'urbanisme social s'intégrera dans le cadre d'une mixité urbaine où le logement social évoluera autour des 6% de l'habitat actuel. |
| <i>&. Comment comptez-vous gérer le respect des règles architecturales et urbanistiques en vigueur ?</i> | | | |
| Comme dans chaque domaine, où la sensibilisation des habitants est au centre de la résolution des problèmes, la seule méthode consiste à informer, communiquer et surtout ne rien cacher à la population, comme cela est trop souvent le cas. | Nouvelle Energie propose 1) l'élaboration d'une <i>Charte du patrimoine</i> (urbanisme et architecture) applicable par tous et par chacun 2) une politique volontariste de communication et de conseils, pour sensibiliser les habitants aux enjeux de cette charte et à son respect. | Il y a un gros travail pédagogique à faire. Je n'ai pas souvenir qu'un seul débat ait été organisé sur ce sujet depuis 35 ans que je suis à Montbazin. | Nous projetons sur la durée du mandat de réaliser en concertation avec la population notre « cœur de village ». Nous créerons un « atelier public d'urbanisme » accessible à tous. Nous impulserons une politique de réhabilitation pour les logements dont les normes de confort sont dépassées en partenariat avec l'ANAH(Agence Nationale de l'Habitat) qui a pour objet d'aider à l'amélioration des logements locatifs privés en allouant notamment des subventions aux particuliers. |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <i>&. L'espace naturel et agricole est une richesse pour notre village. Que pensez-vous du mitage³ qui s'y développe ?</i> | | | |
| Concernant le mitage, la seule façon d'y mettre fin réside avant tout dans la capacité de la commune à faire respecter les règles en matière de constructions sauvages et de proposer aux populations non sédentaires une alternative. Là encore le dialogue doit précéder les actions. | Nouvelle Energie s'attachera à lutter contre les constructions et l'habitat sauvages afin de respecter l'espace et l'environnement de Montbazin. | La Mairie collectionne les P.V. pour construction sans P.C., nul ne sait ce qu'ils deviennent, puis on ne sait pourquoi elle régularise une construction par ci, par là, n'importe où. Essayez de mettre votre nez dans ce dossier opaque, vous verrez. Vous découvrirez notre projet bientôt. | Concernant Montbazin, le terme mitage est inapproprié. Cet envahissement anarchique de constructions, qui nous touche particulièrement est de la cabanisation. Situation à laquelle il faudra trouver des solutions alternatives pour sauvegarder et développer l'espace naturel. Depuis 2002, existe une « charte du bâti en zone agricole » très restrictive, nous permettant de conduire une politique d'urbanisme maîtrisée et de nous opposer au mitage éventuel du territoire. |
| <i>&. Le SCOT du bassin de Thau est en cours de réalisation : qu'en pensez-vous ?</i> | | | |
| Le SCOT du Bassin de Thau est comme tout ce qui touche à l'environnement urbain de la compétence première des groupements de communes, sans oublier un encadrement législatif strict. Si nous voulons comme nous l'avons déjà précisé être maître de ce qui se passera dans notre village il faudra être représentatif et fort au sein de cette future intercommunalité pour ne pas subir comme aujourd'hui les projets initiés par d'autres. | Le Schéma de COhérence Territoriale est un excellent outil parce qu'il dessine l'avenir de notre territoire, avec une vision globale et dans la concertation avec les habitants. | Pour comprendre le SCOT et discuter avec la SMBT, il faut de la compétence et de la détermination. Laisser les élus du nord du Bassin de Thau décider à notre place comme c'est le cas n'apportera que des déboires au village. | Les études, concertations, informations diligentées par le syndicat mixte du Bassin de Thau s'avèrent très utiles. Elles concernent 14 communes dont notre village et ont pour objectif d'élaborer un plan d'urbanisme voulu par la loi SRU de décembre 2000. Nous en sommes à l'étape diagnostique et prospective du diagnostic mettant en avant nos atouts et nos contraintes au plan économique, social, patrimonial, environnemental, et culturel. C'est un bon outil qu'il nous faut maîtriser avec un regard critique car il engage l'avenir. |
| <i>&. Il prévoit notamment le développement d'un site à fort potentiel économique sur le secteur de Gigean – Montbazin, où devrait se trouver la future ZAE. Plusieurs projets sont dans l'air du temps : que pensez-vous d'un projet de base logistique pour le port de Sète ?</i> | | | |
| Nous avons été taxés de vouloir faire de cette zone une base arrière du Port de Sète pour le stockage de conteneurs (tract Nouvelle-Energie) le tout sous la coupe de la ville de Sète. Cela montre la méconnaissance de certains sur le sujet : d'abord, le Port de Sète est propriété de la Région qui en assure seule la gestion. Donc ni la ville de Sète ni la CABT n'ont leur mot à dire dans ce domaine. Ensuite aucun projet précis, ni aucun intérêt pour cette zone n'ont été annoncés par la Région. Enfin, le trafic des conteneurs du Port de Sète est quasi nul depuis 2 ans. Par contre, il est évident que l'activité économique que va générer, directement ou indirectement, le Port dans les mois et années qui viennent va profiter aux communes à l'affût. | La base logistique est une nécessité pour le développement du port de Sète. Il est cependant indispensable que ce type de zone soit aménagé en prise directe avec les infrastructures ferroviaires (pour limiter le trafic de camion). | Il faut savoir ce qui est proposé. S'il s'agit d'un dépôt de conteneurs qui assombrissent l'horizon pour créer un ou deux emplois, comme pour l'usine de volailles qui pollue le village, ce n'est pas une opportunité. | Ce projet n'est pour nous en aucune façon envisageable et non souhaitable sur le territoire de Montbazin. Si réorganisation il y avait, cela devrait se faire dans un périmètre le plus éloigné du village, voire du département .Mais pour l'instant les études ne nous engagent en rien et nous avons fait part de notre avis défavorable à ce projet. Non, la future ZAE ne sera pas l'arrière port de Sète, nous nous y engageons. |
| <i>&. Que pensez-vous d'un projet de zone commerciale ?</i> | | | |
| Notre position est claire. Nous ne voulons pas d'une nouvelle zone commerciale (type grande surface). Ce type de zone présente en effet deux inconvénients majeurs : soit le peu de commerces de proximité présent en cœur de village trouvera une place dans cette zone et les personnes âgées ou sans moyens de locomotion seront laissées de côté, soit ces commerces n'y seront pas présents et c'est leur mort assurée. Notre cœur de village doit probablement proposer une activité commerciale trop dynamique au regard de certaines personnes pour qu'elles aient imaginé un tel projet. | A l'heure où partout ailleurs, les collectivités locales limitent les implantations de grandes surfaces parce qu'elles en ont identifié les nuisances, un projet de grande surface à Montbazin nous paraît déraisonnable. | Celle de la Reille a été imaginée en dépit du bon sens, elle est en panne, il n'y a même pas de desserte appropriée. Une personne qui veut aller à pieds de Montbazin à Gigean risque sa vie. | Nous ne sommes pas favorables à l'implantation d'une zone mono- activité. Nous projetons, dans le cadre du développement économique du village, de faire de la ZAC des Reilles une zone d'activités commerciales, artisanales et économiques. Notre cahier des charges prévoit que celle-ci soit créatrice d'emplois et peu impactant sur l'environnement, le paysage et la tranquillité du village. Ce sujet sensible fait l'objet de toute notre attention et se fera en concertation avec la population. |

³ Le grignotage désigne l'installation progressive de bâtiments dans un paysage non urbain. On parle également de **mitage** pour marquer le fait que ce phénomène est insidieux : une maison apparaît, puis une autre, puis un lotissement est construit, puis d'autres constructions. Le paysage perd ainsi progressivement son caractère rural au profit d'une coexistence de zones vertes et de zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de services collectifs. Ce phénomène est un des traits de l'étalement urbain. Il tire son origine de l'envie des habitants de posséder une maison avec jardin à l'extérieur de la ville tout en restant à proximité de celle-ci, et de la faiblesse des prix des terrains. Lorsque les terrains libres commencent à atteindre un certain niveau de prix, le grignotage s'étend vers des zones moins chères, augmentant ainsi le degré d'étalement.

| | | | |
|--|---|---|--|
| <i>&. Avez-vous d'autres idées concernant cette zone ?</i> | | | |
| Le problème majeur du Bassin de Thau est le manque de foncier pour l'implantation d'entreprises. Notre souhait est de voir notre village bénéficier de cet élan prévisible en proposant nos terres disponibles aux entreprises souhaitant s'implanter sur l'hinterland du port. Ces entreprises devront être respectueuses de notre environnement (non polluantes, et s'intégrant dans le paysage naturel et agricole de la commune) et permettront d'augmenter de manière significative les rentrées financières de la commune. | Nouvelle Energie veut privilégier le développement d'activités génératrices d'emplois stables et valorisés (artisanat, petite industrie, ...) | Notre équipe prépare un projet plus viable. | Toutes les propositions seront étudiées dans le cadre du cahier des charges que nous avons rappelé à la question précédente. Mais d'ores et déjà, nous concevons cet aménagement vital pour notre village en pariant sur un aménagement paysager et fonctionnel de qualité pour commercialiser nos espaces. Par ailleurs cette zone étant proche de la sortie d'autoroute nous encouragerions la création d'une vitrine du terroir et de l'artisanat, du patrimoine local un peu comme à l'image de l'aire de repos du Caylar ou l'aire des volcans. |

& Circulation et aménagement &

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|--|---|---|---|
| <i>&. Déviation : quels aménagements routiers souhaitez-vous réaliser dans le cadre de la construction de la déviation Nord ?</i> | | | |
| Ce dossier devra être totalement revu, si l'on considère les aberrations induites sur le plan du tourisme et de l'environnement ainsi que les changements de cap aussi fréquents qu'incompréhensibles ces derniers mois de la part des personnes en charge du dossier. | Une fois la déviation terminée, Nouvelle Energie veillera à ce que le Conseil Général respecte son engagement à participer à la sécurisation des axes d'entrée dans Montbazin (RD5). | Nul n'en connaît encore vraiment le tracé définitif, l'enquête d'utilité publique n'est même pas lancée, je m'en préoccupe depuis de nombreuses années. Par délibération municipale du 19 octobre 2006 la mairie avait choisi et motivé la variante n° 7 qui protégeait le village des bruits et pollution en empruntant dans le creux du vallon la Rte de Cournonterral. Quelques semaines après, le 3 mai 2007 lors de la réunion publique Mme Tondon avait oublié sa délibération et a laissé le Conseil Général, de son bord politique, faire l'éloge de la variante n° 4, un véritable coup de sabre environnemental et écologique à hauteur du village et des écoles sous le vent. Le développement durable est un mythe à Montbazin. Entre temps, Mme le maire m'avait refusé le prêt d'une salle municipale pour informer la population, puis elle s'est opposée par écrit et sous menaces de poursuite à une réunion publique sur ce sujet. La mairie politisée ne défend pas le village et on ne peut même pas se fier à une délibération du conseil municipal. Ce clan a encore une conception stalinienne de la démocratie participative. | La déviation diminuera fortement la circulation de véhicules venant de Courmonsec ou de Villeveyrac. De plus il est prévu une piste cyclable Courmonsec – Montbazin - Villeveyrac qui longera la déviation. Nous veillerons à ce que les bas côtés soient aménagés pour le déplacement sécurisé des piétons. Certains ont évoqué la possibilité que la route vers Courmonsec soit en sens unique avec une piste cyclable. Cette possibilité est à étudier, en concertation avec les usagers et bien évidemment, avec les services compétents de la Sécurité Routière. |
| <i>&. Avez-vous un projet d'aménagement de la voie romaine ?</i> | | | |
| Cela fait partie de notre plan en matière d'aménagement de la circulation dans le village. | Ce type de projet s'étudie en concertation avec les habitants, les riverains, les viticulteurs, tout en respectant l'authenticité des lieux. | Je le répète, il y a tout à faire pour la mise en valeur du patrimoine. La question n'est même plus de savoir ce qu'il y a à faire, mais de connaître tout ce que la mairie empêche la population de faire. Ex. Un particulier voulait rénover la magnifique bergerie de Château-Vert, la Mairie qui prétendait le faire, n'a rien fait pendant quinze ans. Elle a préféré finir de la démolir à la pelle mécanique plutôt qu'un particulier la sauve de la ruine. | Cette voie concerne les communes de Courmonsec et Montbazin. Si nous envisagions un aménagement futur ce serait pour créer une « voie verte » le long de laquelle nous amènerions des bornes d'informations sur l'histoire et la description des territoires environnants. |
| <i>&. Avez-vous un projet d'aménagement de la circulation et du stationnement autour de l'école ?</i> | | | |
| Cela fait partie de notre plan en matière d'aménagement de la circulation dans le village. | Cette question et la suivante relèvent de la même démarche : il s'agit de conduire une réflexion globale sur le plan et les conditions de circulation, sur les accès au village, sur le partage de l'espace entre piétons et automobiles, sur l'aménagement d'espaces de stationnement. (cf l'objectif n°3 du projet politique de Nouvelle Energie) | La situation est telle que les touristes se demandent s'il peuvent s'arrêter dans notre beau village. Notre liste, seule et véritable opposition constructive, mettra immédiatement en place un nouveau plan de circulation en concertation avec la population et les administrations habilitées. Autour de l'école le problème sera étudié de la même manière. | Bien sûr ! Nous y attachons une très grande importance et avons déjà amélioré les problèmes dus au stationnement. Suite à une décision du conseil municipal, nous nous sommes mis en relation avec le service sécurité routière de la DDE. Toutes les hypothèses seront étudiées et sera retenue la plus performante en matière de sécurité pour nos enfants et leurs familles. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| <i>&. Envisagez-vous de créer un accès des quartiers Nord et Est vers Courmonsec / Montpellier par derrière le cimetière ?</i> | | | |
| En l'état actuel de notre réflexion, cette éventualité n'est pas envisagée. Mais si le besoin s'en faisait sentir nous sommes tout à fait prêt à écouter les personnes concernées et à tenter de répondre à leurs attentes. | Voir réponse précédente | Il n'est pas facile de consulter les dossiers en mairie, pour certains d'entre eux c'est toute une histoire pour y parvenir. Les informations sont capitales pour agir. | C'est une proposition qui pouvait apparaître séduisante et que nous avons étudiée. Les coûts de mise en œuvre seraient trop élevés : achat de terrains, phases d'études et de réalisations. Par ailleurs cette voie créerait un risque de saturation de la circulation en son débouché, ce qui nous obligerait à créer un nouveau rond point giratoire. Par ailleurs, notre patrimoine vert en serait dénaturé. Donc non, il ne serait pas opportun de réaliser ce projet. |
| <i>&. Quelles sont les idées que vous retenir du projet présenté en avril dernier, lors de la réunion publique, sur le réaménagement des espaces publics ?</i> | | | |
| Notre volonté est notamment de rendre tout son attrait à la place du village qui se meurt lentement, et ce le plus vite possible, et nous ne voulons pas la voir se transformer en parking. Nous envisageons également de rendre en partie ou en totalité la place de l'Église piétonne grâce au système de circulation que nous envisageons. | Ce projet est pertinent et riche de propositions, il sera intégré à notre réflexion globale. | Si nous sommes élus nous allons créer une vraie place centrale, arborée, équipée et conviviale au-dessus du jeu de boules et d'autres espaces vert et fleuris. | Mon équipe porte un projet « cœur de village » : la Vène et sa « zone inondable » sont une situation géographique unique, véritable atout pour envisager d'organiser le tissu urbain existant et les extensions à venir. Il peut devenir l'espace public majeur de la commune, support de promenades, de parcs et jardins. Nous ferons évaluer par les habitants eux-mêmes un certain nombre de politiques que nous mettrons en place au cours du mandat pour vérifier qu'elles répondent bien aux attentes et aux besoins. |
| <i>&. Quel est votre projet concernant la circulation, le stationnement et les espaces verts dans le village (sécurité, fluidité) ?</i> | | | |
| Pour améliorer la fluidité de la circulation, le nombre de places de stationnement et la sécurisation des parcours piétons, nous proposons la mise en place d'un système de circulation à sens unique pour l'ensemble du village. | C'est un des 4 objectifs de notre projet global : « construire un cadre de vie de qualité, valorisant le patrimoine et l'environnement ». | A l'étude et en concertation comme je l'ai dit. | Notre projet « cœur de village » s'appuiera sur la continuité d'espaces publics entre la place des colonnades et le jardin public, ainsi que vers les autres quartiers. Nous souhaitons nous réapproprier les espaces publics trop largement dévolu à l'usage automobile, c'est-à-dire partager l'espace entre tous les usagers et redéfinir les stationnements. Un des objectifs de notre projet « cœur de village » est la valorisation des commerces. Nous souhaitons aussi réduire l'impact visuel des voitures en réaménageant le mode de stationnement, de façon à libérer de l'espace pour les piétons, la plantation d'arbres et la mise en valeur du Parvis de l'église. Dans tous les quartiers nous souhaitons mener une politique de valorisation et d'optimisations des espaces verts au profit et avec le concours des riverains. |
| <i>&. Avez-vous un projet de zone piétonnière au centre du village? Lequel ?</i> | | | |
| En s'inscrivant dans notre logique de nouveau système de circulation dans le village nous souhaitons mettre en place un secteur piéton pour la place de l'Église, ainsi qu'un cheminement balisé et protégé faisant le tour du cœur de village. | Ce genre d'aménagement ne paraît pas forcément justifié, le plan de circulation sera forcément accompagné d'une large concertation des habitants. | | Nous projetons dans des délais très courts, de mettre en place une continuité piétonne entre la place de l'Église et la salle des fêtes et les quartiers alentours. Rendre les quais aux piétons. Remettre en valeur des espaces publics dégradés et le patrimoine bâti qui lui est associé. Réaliser une passerelle piétonne côté Ouest du pont de la Vène afin de mettre en place un lien piéton sécurisé. |

& Déchets &

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|---|--|--|
| <i>&. Quelles solutions envisagez-vous pour le ramassage des poubelles dans le vieux village ?</i> | | | |
| Plusieurs solutions, plus ou moins coûteuses, sont envisageables. La solution idéale est, bien sûr, puisque les services de la CCNBT sont équipés, de placer des conteneurs enterrés. Cependant cette solution devra être chiffrée car relativement coûteuse. Dans ce domaine, la première mesure à prendre sera d'enfin écouter les habitants du centre historique du village, pour élaborer, avec eux, la meilleure méthode de ramassage. | Nouvelle Energie est déterminée à négocier avec la CCNBT, compétente en ce domaine, une meilleure collecte des déchets. | D'abord un tri sélectif par poubelles appropriées distribuées à la population. | Nous avons su faire de Montbazin un village agréable à vivre. Cela ne veut pas dire que plus rien ne reste à faire, c'est ainsi que nous travaillons avec la communauté de communes du Bassin de Thau à l'amélioration de la collecte des déchets en remplaçant, notamment, au cœur du village, les sacs poubelles par des containers adaptés au site. |

| | | | |
|--|--|---|---|
| &. Quelles sont vos projets pour améliorer l'hygiène de nos ruelles ? | | | |
| Dans ce domaine aussi la concertation et l'écoute des habitants concernés guidera notre action. Nous ne ferons rien sans leur avis et leur aval. | Sensibilisation des jeunes et des moins jeunes, responsabilisation citoyenne jumelées à un nettoyage régulier des ruelles. | Cette situation est l'image du laisser aller et de l'immobilisme dans lequel nous sommes dans tous les domaines, hélas. | Si l'hygiène et la propreté des rues de notre village dépendent pour partie de l'action communale, un agent communal est affecté en permanence au nettoyage des ruelles, elles nécessitent aussi une sensibilisation accrue des citoyens à l'éco-citoyenneté. |

| | | | |
|---|---|---|--|
| &. Avez-vous des projets concernant le tri ou la réduction des déchets domestiques ? | | | |
| Au-delà de l'incitation par voie de communication en accord avec les autorités compétentes en la matière comme la CCNBT, nous considérons que cela relève du civisme et de la conscience de chacun. | Action forte à mener auprès de la CCNBT pour la pousser à développer le tri et la réduction des déchets domestiques et à sensibiliser les habitants sur ces sujets. | La situation des sacs d'ordures suspendues aux façades des rues et souvent éventrés donne une mauvaise image que les Montbazinois ne méritent pas. De solides containers seront enfin mis en place et le ramassage des ordures programmé en concertation avec la société concernée. | Nous souhaitons conduire une vaste campagne de sensibilisation auprès des Montbazinois, expliquer les bons gestes du tri dans chaque quartier, grâce à un journal d'information spécifique annuel afin d'encourager le tri des déchets dans les ménages, mais aussi dans les commerces et les entreprises. Démontrer par des chiffres son utilité pour éviter le gaspillage des matières premières de notre planète et préserver notre environnement. Cette question est l'affaire de tous et dans un souci d'exemplarité et de cohérence, la mairie et ses différents services municipaux, feront en sorte de les diminuer. Nous désirons par ailleurs étudier avec la CCNBT la possibilité de mise en œuvre de ramassage des déchets organiques. |

| | | | |
|--|---|--|---|
| &. Quelles mesures prendrez-vous contre les décharges sauvages ? | | | |
| Sur le dossier des décharges sauvages, là encore, c'est l'écoute des personnes concernées qui semble être la meilleure des démarches. En la matière, nous croyons savoir qu'un particulier s'est emparé de ce dossier depuis plusieurs années et qu'une rencontre avec lui et ses amis s'impose pour avoir son point de vue et connaître les résultats de son travail. | La lutte contre les décharges sauvages passe par la responsabilisation citoyenne, la purge des décharges sauvages existantes, et l'appui à la mise en place de « brigades vertes ». | Enlèvement systématique des déchets aux frais des contrevenants et poursuites judiciaires. La Police municipale sera chargée d'une surveillance régulière. Un particulier dont la mairie connaît l'identité a même entreposé sur un terrain des centaines de tonnes de poutres en béton de démolition d'immeubles. Rien n'est fait dans ce domaine. J'ai des dossiers, des photos, cela fait 20 ans que je me bats à Montbazin. Il n'y a pas de qualité de vie sans la protection de l'air, de l'eau (plus d'épandage de boues d'épuration) et des garrigues. Chacun connaît le problème de prolifération des mouches, la pétition, ma plainte au Préfet. Le problème est en voie de règlement. Si nous sommes élus la mairie qui doit surveiller les installations classées fera son travail. | Nous agissons en concertation avec la CCNBT qui a créé un poste de garde-champêtre dont la fonction est de détecter les décharges sauvages, de chercher les responsables de cette nuisance et leur dresser procès verbal, informer les communes concernées pour nettoyer l'espace pollué par ces décharges sauvages. De la même façon nous entendons sensibiliser la population à cette question. |

& Développement durable &

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|---|--|---|
| &. La préoccupation environnementale est au cœur des discours des élus nationaux et locaux. Quel est votre projet en matière de développement durable ? | | | |
| Le maître mot en la matière reste la communication car les problèmes liés à l'écologie sont l'affaire de chacun; la problématique majeure est de faire prendre conscience aux populations de l'importance du sujet pour permettre à tous de vivre mieux. La connaissance parfaite de l'écologie et des conséquences de son non-respect est une affaire de spécialistes et, à l'échelle de notre commune, le meilleur moyen d'être en accord avec la réglementation sur le développement durable sera de prendre conseil auprès de professionnels et d'élaborer avec eux et les habitants les projets en la matière. | Les 4 objectifs du projet global de Nouvelle Energie ont été élaborés selon la démarche du développement durable. | Le discours est une chose, la réalité en est une autre, à Montbazin ces questions sont un mythe et ce mois-ci un moyen à la mode pour la municipalité sortante politisée et pour la liste NOUGUE, de même couleur politique, pour essayer d'enranger des voix aux élections municipales. Rien d'autre. Je mène courageusement à Montbazin le combat écologique depuis vingt ans, contre les décharges, les mouches, les odeurs, l'épandage des boues, le mitage, la défense des paysages. La mairie n'a jamais rien fait, ni fait enlever les décharges. J'ai d'innombrables lettres et des dossiers qui le prouvent et je peux vous les montrer. La démagogie tue l'espérance et accélère la décadence des peuples. | L'action engagée doit être cohérente avec celle des communes voisines et de l'intercommunalité. Cette échelle est la plus pertinente pour une stratégie globale reposant sur un diagnostic partagé, un plan d'actions qui établit sur plusieurs années ce qui doit être engagé. Ce plan d'actions ou Agenda 21 que nous voulons mettre en place permettra d'intégrer la problématique du développement durable de manière transversale et coopérative avec le concours de la population et d'appliquer ses exigences nécessaires dans chacune de nos politiques : urbanisme et habitat, patrimoine naturel et bâti, développement économique, agriculture, qualité et cadre de vie, ressources, énergies, préservation de l'environnement, transports et voiries... |
| &. Comptez-vous inciter vos administrés à l'éco-construction et à l'utilisation des énergies renouvelables ? | | | |
| Comme tout ce qui touche à ce sujet : communication, communication, communication ! | Oui, bien sûr. | C'est indispensable, mais en pratique beaucoup trop cher encore en France pour les particuliers, hélas. | Dans le cadre d'Opérations programmées d'améliorations de l'habitat (OPAH) pour notre projet « cœur de village » des aides financières supplémentaires seront conditionnées au respect de critères d'éco-construction et d'utilisation des énergies renouvelables. |

&. Quelles mesures comptez-vous prendre pour limiter la consommation énergétique des bâtiments publics, des éclairages publics, etc. ?

| | | | |
|---|---|---|--|
| Faire dans un premier temps un audit interne sur la manière dont la commune gère ce sujet et tenter dans la mesure des moyens financiers de remédier aux erreurs commises, notamment dans l'éclairage public. | L'action « Montbazin Energie » intègre cette dimension : Développement d'un programme de maîtrise de la consommation d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables, dans les bâtiments et installations publiques et, par incitation, dans les constructions privées. | Il faut équiper les bâtiments publics et rue des lampes le moins dispendieuses en énergie, responsabiliser les employés qui en ont la charge et surveiller les économies possibles. | La filière énergétique de notre village retient toute notre attention. Tout entretien des bâtiments communaux nous conduit à privilégier les matériaux qui renforcent l'isolation et participent de l'économie d'énergie, de même pour l'éclairage public à chaque intervention de renouvellement nous utilisons des ampoules à basse consommation. Nous comptons développer des projets de type solaire photovoltaïque. Nous commencerons par faire un bilan énergétique afin de diminuer notre consommation et d'évaluer la possibilité et la rentabilité des remplacements et des aménagements. |
|---|---|---|--|

| | | | |
|---|---|--|---|
| &. Avez-vous un projet de mise en valeur et/ou de conservation de certaines zones non urbanisées. Connaissez-vous le projet NATURA 2000 au Nord de la commune ? Qu'en pensez-vous ? | | | |
| Nous aurons au moins le mérite d'être francs sur ce sujet, cela n'a pas encore fait partie de notre réflexion. Toutefois, nous sommes disposés à écouter et à prendre en compte toutes les suggestions dans ce domaine. | L'ensemble des espaces de la commune (naturels et bâtis) doit être mis en valeur afin de favoriser l'attractivité de Montbazin dans le cadre d'une politique de développement du tourisme vert. | Commençons par arrêter la dégradation chaque jour plus importante de notre environnement. Nos projets ne manqueront pas ensuite. Certaines listes présentent un programme, véritable déballage démagogique de mots dans un désert d'idées. | Dans le cadre de notre politique de préservation de l'environnement, nous comptons valoriser les sites de la Vène et d'Antonègre. Les enjeux sont la mise en place d'espaces publics de qualité afin de rendre agréable et facile les cheminements piétons (chemins de randonnées, sites d'interprétation, restauration du bâti traditionnel en pierre sèche...). Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau a pour mission de préserver et étudier les milieux naturels et les espèces qui y vivent, d'assurer la conservation et la gestion durable du patrimoine naturel souvent exceptionnel, d'accueillir le public et de sensibiliser les citoyens à la valeur de ces richesses naturelles et à la nécessité de leur conservation. Montbazin est concerné par 2 sites dont la surface peuvent se chevaucher : Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas et plaine de Fabrègues et Poussan. C'est un projet qui préserve la nature et les paysages, ce qui nous rassure pour l'avenir. De plus nous envisageons de créer des jardins partagés qui en plus contribueraient à la préservation de la biodiversité et en plus de faire du lien entre la nature et le citoyen et entre citoyens ces jardins permettent de produire une partie de sa consommation de nourriture (évite la consommation d'emballages) |

& JEUNESSE &

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|--|--|---|
| &. Dans le n°4 de l'&, nous avons fait une enquête auprès des jeunes du village qui faisait apparaître des attentes fortes tant en terme d'activités que d'animations. Que proposez-vous à ces jeunes ? | | | |
| En accord avec la législation du travail, nous souhaitons donner aux jeunes du village la possibilité de donner de leur temps pour la commune pour réaliser des travaux d'intérêt général (espaces verts, soutien aux personnes dépendantes, etc...) et les rémunérer en heures de permis de conduire (voitures ou deux-roues). Cette idée, déjà mise en place dans beaucoup de communes en France, a trouvé un avis favorable auprès de l'association des maires de France et fonctionne à merveille. Le point fort et central de notre action sera la construction d'un gymnase, nous pensons également augmenter de manière importante l'offre des animations sportives et culturelles auprès de tous et en particulier des jeunes. Dans l'attente de cette construction, nous proposerons à tous ceux qui le souhaitent, la possibilité de pratiquer les sports ou les activités culturelles que nous ne pourrions offrir dans le village dans des communes voisines avec mise en place de partenariats et de transports en commun. | Etudier la possibilité de la mise en place d'un CLSH (centre de Loisir sans Hébergement) à destination des pré-ados et ados qui fonctionnerait le mercredi après-midi et petites vacances. Mise en place d'un CMJ piloté par un adulte compétent : nous serons attentifs à ce que la parole des jeunes soit effectivement entendue, écoutée et prise en compte par les élus. Travailler en collaboration avec les collèges et lycées du secteur. | Il faut aller bien au delà des jeunes qui sont souvent le reflet de la précarité sociale de leur parents. Nous avons un projet exceptionnel, vous le découvrirez dans notre programme qui sera publié dans quelques jours. | Nous voulons faire que les jeunes soient acteurs de leur village. Soutien à l'engagement des jeunes en favorisant leur investissement associatif en les accompagnant dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets Pour les 18-25 ans nous continuerons d'aider les associations pour la réinsertion, pour l'accès aux soins, à la formation, l'emploi et le logement, actuellement nous travaillons déjà avec la MLI (Mission Locale d'Insertion qui regroupe plusieurs communes du bassin de Thou) . Nous favoriserons l'apprentissage civique des jeunes par la création d'un conseil municipal de la jeunesse. Parallèlement un portail Internet de la jeunesse montbazinoise sera mis en place qui pourra fonctionner comme lieu d'information mais aussi d'expression. Nous inciterons les associations à développer des projets d'échanges de jeunes au niveau européen. Des propositions pour les jeunes existent et nous les leurs soumettrons ou les évaluerons : PRJ (point rencontres jeunes), chantiers loisirs ou de jeunes etc |

| | | | |
|---|---|--|--|
| &. Comment améliorer et élargir l'accueil périscolaire ? | | | |
| En tenant compte de notre vision globale des changements à apporter sur les 6 à 10 prochaines années (déplacement de certaines activités dans le gymnase, déplacement des arènes), l'ensemble des modifications ainsi réalisées permettront de repenser tout l'espace jouxtant les écoles, et améliorer l'accueil pré-scolaire et périscolaire. | Dans le cadre de la formation continue pour adulte, proposer une formation dans les domaines de l'animation afin d'inscrire le temps de garderie et de cantine comme un temps éducatif de loisirs et de détente. Etudier la possibilité de mettre en place un CLAE (Centre de Loisir Associé à l'Ecole). A terme, création d'un espace multi-activités pour le péri et l'extrascolaire. | Je n'ai pas le temps matériel de répondre aux autres questions que je n'étudie pas. <i>NDLR. La candidature de M. Puech ne nous a été connue que très tard. Il n'a disposé que de 24h pour répondre à notre questionnaire et n'a donc pas répondu à toutes les questions.</i> | Dans le cadre de l'amélioration qualitative, nous pourrions mettre en place un CLAE (Centres de Loisirs Associés à l'Ecole) en définissant des règles communes entre tous les référents et en respectant le rythme de vie. Nous entendons adapter les horaires aux nouveaux rythmes du village : nous ouvrirons le centre de loisirs le mercredi toute la journée dans le cadre extra-scolaire |
| &. Quels sont vos projets pour améliorer les repas à la cantine ? | | | |
| Pour cette question, la connaissance parfaite des contrats passés avec la société qui sert les repas aujourd'hui sera un point de départ, avant de proposer un projet d'amélioration. | Renégocier le contrat avec le traiteur pour obtenir une alimentation plus équilibrée et pour favoriser la consommation de produits locaux. Dans le cadre de la construction de l'espace multi-activités, nous étudierons la possibilité de mettre en place une cantine traditionnelle dans laquelle les repas seraient confectionnés sur place. Faire de l'éducation au goût et de la découverte des plaisirs de la bouche un objectif dans l'accueil des enfants pour cela nous proposerons au personnel les formations nécessaires. | | L'alimentation de qualité coûte cher pour les familles. Elle n'est pas accessible à tous financièrement. La nourriture que l'on sert aux enfants à la cantine est une partie du service public du village, c'est pourquoi, nous construirons un nouveau restaurant scolaire (améliorant le service des repas et insisterons sur l'importance de prendre son temps et les notions de convivialités et de partages), nous développerons une politique pour renforcer l'équilibre alimentaire des repas et éduquer au goût. |
| &. Quels sont vos projets d'amélioration des locaux de l'école ? | | | |
| Nous évoquerons, en accord avec les vigneron, le devenir de l'ancienne Cave Coopérative, qui pourrait permettre, en accord avec le Club Taurin, la construction de nouvelles arènes plus en rapport avec leurs activités grandissantes. Ce déplacement, s'il pouvait voir le jour, dégagerait alors une place non négligeable au bénéfice des écoles. | Créer un vrai 2e dortoir en maternelle afin de permettre à tous les enfants qui en ont besoin de dormir. Trouver une solution au problème de température élevée dans les classes. Anticiper l'augmentation du nombre d'enfants afin d'envisager un deuxième groupe scolaire. | | Nous avons engagé la construction de deux classes supplémentaires. Nous projetons la construction d'un restaurant scolaire qui libèrera de l'espace à aménager pour l'activité scolaire, extra et péri scolaire. En cours de réalisation, la fin de la rénovation concernant les plafonds et l'électricité qui devrait être terminée cet été. |
| &. Il existe une demande en matière d'accueil de la petite enfance (pré-scolaire) : quelles sont vos propositions pour y répondre ? | | | |
| La libération d'espaces nouveaux que nous prévoyons dans le village devrait permettre à court terme de proposer le lieu d'accueil pour la petite enfance qui fait défaut à notre village. | Etude de faisabilité avec les services compétents et recherche de financement dans l'objectif d'augmenter les places d'accueil pour les tout-petits : crèche municipale ou parentale ?, halte-garderie ? réseau d'assistantes maternelles ? | | Améliorer l'accueil des jeunes enfants c'est créer une crèche ou d'autres modes de garde. Telle est notre volonté. Reste à convaincre nos partenaires financiers. Nous mènerons une étude sur les modes de garde pour la petite enfance et mènerons une campagne de sensibilisation et de valorisation du métier d'assistante maternelle. Un relais assistantes maternelles est déjà existant dans le canton et la commune est adhérente |
| &. Les jeunes d'hier (les anciens) ont également des attentes. Pouvez-vous nous en parler ? | | | |
| Concernant nos anciens, le simple fait de redonner vie à notre village leur fera chaud au cœur. La vision de délabrement de tous les lieux qui ont fait l'âme de Montbazin doit être pour eux un déchetement. Notre projet est de rendre son âme au village. | Création du réseau « Senior plus » qui aura pour principe d'organiser et d'animer un réseau d'assistance, d'entraide et d'animation pour ne laisser aucun senior dans l'isolement ou la difficulté. | | Nous avons engagé la réhabilitation du foyer des anciens, lieu d'accueil qui favorise l'échange, rompt l'isolement, développe la solidarité. Nous devons prévoir dès aujourd'hui les équipements qui seront nécessaires demain : maison de retraite, foyer résidence.... Encore faut-il trouver les partenaires et les financements pour mener à bien ces opérations. Reste qu'aujourd'hui, nous voulons améliorer les solutions en matière de maintien à domicile et « aider les aidant ». Nous voulons valoriser les rencontres intergénérationnelles en partenariat avec les associations et pourquoi pas, avec l'éducation nationale. Les difficultés liées à l'accessibilité et au déplacement pour les personnes âgées aux différents services et commerces, sont à prendre en considération. A noter que la commune adhère déjà à un réseau par le biais de l'association Géronthau |

& Culture & Quels sont vos projets en matière de culture et d'animation ?

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|---|--|---|
| Les structures existantes (maison des associations, salle polyvalente, ...) pourront, une fois les nouvelles infrastructures en place, être utilisées, en tout ou partie, pour d'autres activités (foyer pour les jeunes, lieux de concerts, vrai bibliothèque, ludothèque, etc...). de plus nous apporterons un soutien sans faille aux associations qui existent et travaillent dur pour faire perdurer la vie dans notre village comme les associations K Danse, Arts et Jeux etc... | Le Comité des fêtes, de la culture et des arts populaires sera porteur de la politique de la municipalité en matière de culture et d'animation. Il proposera une programmation régulière et cohérente d'évènement et de festivités de qualité, nous souhaitons que ces manifestations aient un caractère populaire, rassembleur et attractif afin de satisfaire les habitants et de valoriser l'image et le rayonnement de Montbazin. | J'ai un grand projet : la construction d'un Centre culturel multidisciplinaire, véritable rampe de lancement pour permettre à chacun de prendre un nouveau départ à tous les âges de la vie. Je sais de quoi je parle, j'ai exercé successivement trois professions et aujourd'hui je suis écrivain et grand voyageur. Mon prochain tract vous donnera plus de détail. | Nous entendons poursuivre une culture au service de tous et accessible à tous. Prolonger notre soutien à la création et aux associations. Nous accueillerons de nouvelles expositions, de nouveaux concerts en diversifiant l'offre culturelle et artistique. Nous construisons une extension de la salle polyvalente pour accueillir des spectacles dans de meilleures conditions (théâtre, animations diverses...) Nous voulons faire de la journée du Patrimoine une véritable « fête du vieux village ». Bien sûr nous poursuivrons les animations qui marquent la vie culturelle de notre village (...) Enfin, nous voulons expérimenter des animations dans les quartiers du village (conteurs,...) Solliciter et soutenir l'implication et l'investissement des associations en ce qui concerne l'animation du village |

& Economie & Comment développer et améliorer les services et commerces de proximité ?

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|--|--|---|---|
| Le développement des entreprises de services ou des commerces de proximité est un réel problème dans les communes comme la nôtre. Mais avant de songer à un quelconque développement, le principal reste de conserver l'existant. Cela rejoint notre volonté de nous battre contre l'implantation d'une zone purement commerciale aux abords du village. Aujourd'hui Montbazin se situe au dernier rang des communes du Bassin de Thau pour le nombre de ses entreprises, seulement 50. L'important pour nous sera donc de conserver l'existant et de développer une ou plusieurs zones dédiées aux services à la personne et/ou aux entreprises. Nous sommes déjà en contact avec un grand nombre d'entreprises prêtes à s'installer. | Pour les services : création de la mutuelle de services à la personne. Pour les commerces de proximité : la municipalité s'opposera à la prolifération des grandes surfaces de distribution et nous aurons une politique incitative à l'installation de commerces dans le village et au développement du marché du samedi. | Ce n'est pas en implantant des grandes surface comme le souhaite la liste sortante. | Ne sous estimons pas ce qui existe sur notre village et qu'il est bon de rappeler : médecins, kinésithérapeute, pharmacie, salons de coiffure, boulangerie, café-tabac-presse, magasin d'alimentation, nombreux artisans couvrant de nombreux corps de métiers... Nous sommes conscients que notre action municipale doit permettre d'optimiser ces atouts. Comme nous envisageons d'agir pour rendre attractif le marché du samedi et de mettre tout en œuvre comme nous l'avons fait pour l'installation de la supérette. |

& Politique & Comment vous positionnez-vous face à l'idée d'un rapprochement avec l'agglomération de Montpellier ou celle de Sète ?

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|--|--|-------------|---|
| Notre position est la suivante: la marche de l'histoire va vers le regroupement des structures intercommunales et pour bien préparer ces changements qui seront inévitables quoi qu'on en dise, la meilleure tactique à adopter pour une commune comme la nôtre est d'être représentée au sein d'une intercommunalité plus forte que celle d'aujourd'hui. Autrement dit, les deux communautés existantes autour du Bassin de Thau devront se regrouper afin que les communes du Nord du Bassin de Thau (comme Montbazin) ne soient pas exclues des discussions avec la grande agglomération Montpelliéraine et que notre voix puisse toujours se faire entendre. | Le territoire de pertinence est celui du SMBT (Syndicat Mixte du Bassin de Thau) c'est-à-dire le territoire composé des deux communautés de communes : CNBT (Notre communauté de communes actuelle) et CABT (Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau – Sète). | | Pour réussir, nous devons travailler avec tous les acteurs du bassin de vie sur lequel rayonne notre village. C'est la raison pour laquelle, si nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée de travailler en réseaux de villes ou en réseaux de communautés d'agglomération à cette échelle géographique, pour autant nous sommes opposés à fondre les communautés d'agglomérations et les communautés de communes dans une seule et unique entité du type « communauté urbaine ». Il faut quand même savoir que, lors de la constitution d'une communauté urbaine, Montbazin transférerait obligatoirement un certain nombre de compétences (notre village perdrait notamment l'aménagement de son espace, sa politique de village,...) et que des taxes additionnelles seraient fixées par la nouvelle communauté urbaine. |

& Finances & Comment comptez-vous financer ces projets ?

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|--|---|--|---|
| Nous comptons sur 3 sources de financements : les fonds propres de la commune en excluant l'augmentation des impôts mais aussi et pour l'instant l'utilisation de l'emprunt. Ensuite l'appel aux subventions publiques lorsque cela sera possible (Département, Région, Etat, Europe) même si nous savons la difficulté de les obtenir. Et surtout, l'apport de fonds privés (Investisseurs et entreprises) ainsi que des taxes professionnelles issues de l'implantation de nouvelles entreprises. Nous sommes en possession de nombreuses propositions d'investissements. Enfin, l'une des premières mesures que nous souhaitons mettre en place est la constitution d'une commission municipale, chargée d'aller chercher au quotidien les fonds publics et privés où qu'ils se trouvent. | Sans augmenter les impôts, sans endetter davantage la commune, mais en étant créatif et en recherchant méthodiquement des sources extérieures de financement. | Par des subventions, entre autres de l'Europe, des recettes nouvelles et le partenariat et mécénat d'entreprise. | Investir, valoriser et économiser sont nos orientations budgétaires pour le prochain mandat. Dans un contexte de crise nationale du pouvoir d'achat, comment les classes moyennes et les personnes en difficultés peuvent résister à une trop forte pression fiscale ? Nous agissons pour une fiscalité juste et équitable en maintenant les équilibres budgétaires, en ayant recours à l'emprunt que nous permet la fin d'emprunts précédents, en bénéficiant de l'accroissement de la dotation globale de fonctionnement que nous verse l'Etat suite au résultat du recensement qui conclura à l'augmentation du nombre d'habitants, en portant nos efforts sur les économies budgétaires. Sans négliger le recours aux subventions allouées par les autorités compétentes ainsi que le retour des taxes sur le foncier bâti et non bâti à plus long terme de la zone de la Reille. |

& Conclusion & Avez-vous d'autres choses à rajouter (remarques, idées, projets ...) ?

| Liste BENEZECH | Liste NOUGUE | Liste PUECH | Liste TONDON |
|---|--|---|--|
| La liste « Bougeons-nous pour Montbazin » est née d'un constat: Notre village stagne depuis trop longtemps dans tous les domaines et ses habitants méritent mieux. Pour tenter de redonner de la vie à cette commune à laquelle tous les Montbazinois sont attachés, et dans le même temps essayer de rattraper notre retard sur les villages voisins, semblables au nôtre, nous avons élaboré un projet basé sur quelques propositions concrètes. Elles s'inscrivent dans une démarche globale dans laquelle tous les thèmes proposés dans ce questionnaire semblent être, à nos yeux, étroitement liés, tant pour la mise en place que pour le financement des actions que nous proposons. À quelques jours de l'échéance électorale, nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui se reconnaîtront dans notre projet. Rejoignez-nous pour enfin rendre à notre village ce qu'il mérite. Nous n'excluons pas la possibilité de nous regrouper avec les hommes et les femmes qui souhaiteraient incarner comme nous une véritable alternative à la liste sortante ou, en cas de succès partiel de notre liste, être la seule vraie opposition au sein du conseil municipal à venir. Tous ensemble « Bougeons-nous pour Montbazin ». Pour nous contacter: bougeonsnous.montbazin2008@orange.fr | Nouvelle Energie remercie l'& pour sa démarche citoyenne. Les élections du 9 et 16 mars seront plus que jamais déterminantes pour l'avenir de Montbazin. Pour vous, pour nous tous, pour Montbazin, allons voter ! | Un clan municipal politisé et sectaire plus ou moins contre l'initiative privée a fait prendre du retard au village. Que la santé et le bonheur d'être vous-même et pas un autre accompagne tous les lecteurs. | Il n'est pas possible pour notre village de connaître un développement durable si il n'est pas attentif au sort des plus démunis et des plus fragiles. La question sociale ne doit pas être éludée. La sécurité nous préoccupe également. Nous voulons diminuer les incivilités au quotidien et les petites dégradations en renforçant la présence de tous les services publics sur notre village et en favorisant, grâce à la police municipale, la prévention et la médiation. Mais pour que les appels à la civilité et à la citoyenneté soient crédibles, il faut que chacun puisse se sentir respecté, considéré et impliqué. Je conclurais en rappelant l'importance que nous porterons à l'écoute, à la concertation et à l'information des Montbazinois. |

L'& est une association de Montbazinois qui a vocation à informer dans un esprit indépendant et constructif. A ce titre, l'& ne représente ni ne soutient aucune liste électorale.

L'Esperluette : Maison des Sports, 12 rue Carrières, 34560 Montbazin.

esperluette.montbazin@voilà.fr, <http://esperluette.ludooz.com>

Membre sympathisant 10€, Membre actif : 15€, membre donateur : à partir de 20€.

Membres actifs de l'& Hélène ARSON, Stéphane BEDEL, Annie BARON, Nathalie CALVIN, Laure ECHALIER, Jean-Marc FROMENTIN, Corinne GAMBICCHIA, Philippe LORINQUER, Sophie LORINQUER, Carlos MURILLO, Ann-Charlotte NÄSSTRÖM, Ludovic PAILLE

